ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Lyon Turin

Question écrite n° 52468

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le retard pris par la consultation sur les tracés de lignes nouvelles grande vitesse et marchandises en cluse de Chambéry - la consultation devant en effet s'achever pour le 30 juillet, date à laquelle l'ensemble des acteurs locaux, collectivités, élus, associations, professionnels, syndicats devaient faire connaître leurs préférences sur les différentes hypothèses de tracés. Or, de nouvelles variantes ont été récemment présentées. Il souhaite donc savoir comment l'ensemble des acteurs concernés par la consultation initiale pourront faire valoir leur avis sur ces nouvelles hypothèses. Il souhaite également connaître le nouveau calendrier que l'Etat entend respecter pour annoncer sa décision sur l'option retenue pour le tracé sur la section française du projet Lyon - Turin et la compatibilité de ce nouveau calendrier avec la tenue du sommet franco-italien prévu à l'automne au cours duquel une décision doit être prise concernant le tunnel de base.

Texte de la réponse

A l'issue d'une première consultation organisée entre octobre 1997 et janvier 1998 sur la partie française du projet de nouvelle liaison ferroviaire Lyon -Turin, le ministre de l'équipement, des transports et du logement avait notamment demandé l'engagement d'études complémentaires nécessaires pour choisir entre les variantes envisagées à l'approche de Chambéry, préciser la consistance de la première phase du projet et mieux prendre en compte les besoins du trafic de fret. Les compléments d'études réalisés par RFF ont fait l'objet d'une consultation locale organisée en juin et juillet 2000. Elle a mis en évidence un large consensus en faveur de la réalisation du projet. En ce qui concerne le raccordement de la variante de tracé « Chambéry nord » à la ligne existante Aix-les-Bains/Chambéry/Montmélian, des adaptations de tracé ont, en effet, été étudiées par RFF pendant la consultation pour répondre aux questions posées par les élus locaux et la population directement concernée. Par rapport aux éléments figurant dans le dossier soumis à consultation, ces aménagements de tracé ne remettent en cause ni les fonctionnalités, ni le coût de la variante « Chambéry nord », et plus généralement du projet dans son ensemble. Sur la base du bilan de la consultation établi par le préfet de la région Rhône-Alpes et des conclusions des études que devrait transmettre prochainement RFF, le ministre de l'équipement, des transports et du logement prendra une nouvelle décision pour clore la procédure de consultation et définir les orientations nécessaires à l'engagement de l'étape suivante du projet. Cette décision devrait intervenir avant le prochain sommet franco-italien.

Données clés

Auteur : M. Michel Bouvard
Circonscription : Savoie (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52468
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : équipement et transports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE52468

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5866
Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 446